



PROCÉS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2025

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Salles Lavalette se sont réunis le Mercredi 29 Janvier 2025 à 20 heures, salle de réunion du conseil municipal, Mairie de Salles Lavalette, sous la présidence de Madame Carine DAULON, Maire.

Étaient Présents : Carine DAULON - Thierry CRESPO - Brigitte RICCI – Léa DESCHOENMAECKER - Olivier GUERIN – Jean-Claude CZERWINSKI – Pierre BOUSSEAU

Étaient absents(es) excusés(es) : Catherine PALLUT a donné pouvoir à Mme Brigitte RICCI – Emmanuel GOUPILLEAU

Était absente : Brigitte BRATEK

Est élue secrétaire de la séance : Léa DESCHOENMAECKER

Madame Carine DAULON ouvre la séance à 20 heures.

Délibération 2025_1_1 : Participation 2025 au SDIS de la Charente

Madame le Maire donne lecture du courrier du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente appelant la contribution de la commune de Salles Lavalette pour l'année 2025.

L'indice INSEE de Juillet 2024 de l'augmentation des prix à la consommation, hors tabac, a été établi à 2,2 %.

Pour tenir compte des contraintes budgétaires des collectivités, le Conseil d'Administration du SDIS a validé le maintien du tarif par habitant.

Le montant de la contribution de la commune de Salles Lavalette sera de 10 764 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le montant de la contribution, soit 10 764 € pour l'année 2025,
- Autorise Madame le Maire ou les adjoints au Maire à mandater cette dépense qui sera inscrite au budget primitif 2025

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2025_1_2 : Cotisations 2025 à l'AMF de la Charente

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'Association des Maires de la Charente relatif à la cotisation pour l'année 2025.

Le montant de la cotisation pour l'année 2025 est de 217 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le montant de la cotisation pour l'année 2025 de l'Association des Maires de la Charente, soit 217,
- Demande à Madame le Maire ou aux adjoints au Maire d'émettre le mandat correspondant.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2025_1_3 : Cotisations 2025 au Conseil National des Villes et Villages Fleuris

Madame le Maire donne lecture du courrier du Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour l'année 2025.

Le montant de la cotisation pour l'année 2025 est de 50 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte le montant de la cotisation pour l'année 2025 au Conseil National des Villes et Villages Fleuris,
- Autorise Madame le Maire ou les adjoints au Maire d'émettre le mandat correspondant.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

RÉVISION DES LOYERS

A compter du 1^{er} Février 2025, le loyer du logement de Mme B. passera à 495,26 €.

A compter du 1^{er} Février 2025, le loyer du logement de M. et Mme B. passera à 547,95 €.

TRAVAUX EN COURS

Les travaux de la cuisine, du couloir et des WC se poursuivent.

COMMISSIONS COMMUNALES

Apithèque

Le partenariat avec Littératures métisses sera reconduit. Des soirées Jeux seront organisées tous les deux mois.

Eco

Deux entreprises seront consultées pour la création d'un chemin d'accès au Buisson

Voirie

Un tour de la commune a été réalisé début Janvier 2025 puis viendra celui avec le Bureau d'Études et le chiffrage.

QUESTIONS DIVERSES

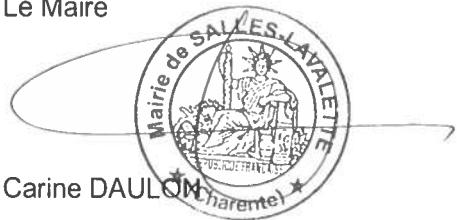
Taux d'avancement du recensement de la population est de 70 %.

Le prochain conseil municipal est fixé au 13 Mars 2025.

La séance est levée à 22 heures 30.

Approuvé lors du conseil municipal du 01 Décembre 2025

Le Maire



Carine DAULON

La secrétaire de séance

Léa DESCHOENMAECKER